

<p>École Primaire Simone Veil</p> <p>79 Chemin de l'Église</p> <p>73100 Moux</p> <p>04 79 61 62 05</p> <p>ce.0731063j@ac-grenoble.fr</p>	<p>PROCÈS VERBAL</p> <p>CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÈVES 1^{er}</p> <p>TRIMESTRE</p> <p>10 octobre 2024 – 10h45</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchène-Cotillon

<p>Invités : délégués des classes :</p>	<p>Enora, Lenny – CE1- CE2</p> <p>Lorène, Tom – CP-CE1</p> <p>Jade, Evan – GS-CP</p>
-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Début du conseil d'école : 10 octobre 2024 – 10h45.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par lui-même pour le premier, par une personne extérieure pour le second et par un élève pour le troisième.

Le directeur est alors désigné secrétaire de séance.

I. Présentation du rôle du conseil d'école élèves :

Le conseil d'école des élèves est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier d'action, etc.

Comme on s'en doute les apprentissages sont nombreux et concernent principalement deux domaines : la maîtrise de la langue française et les capacités et aptitudes à vivre en société.

Le conseil des enfants permet de créer un lien entre les enfants et la structure dans laquelle ils évoluent. Il vise aussi à faire l'expérience de la vie de groupe et des décisions collectives. Il apprend donc l'écoute et le respect, ainsi qu'à argumenter ses idées. Les enfants s'impliquent dans la vie de leur école et voient leurs idées valorisées. Pour les enfants, ce conseil représente une forme d'entraînement à la démocratie à laquelle ils participeront durant leur vie d'adulte.

Les adultes conservent leur droit de veto. Cependant, il ne doit être utilisé qu'à bon escient c'est-à-dire que si le conseil d'enfants prend une décision allant à l'encontre du règlement ou pouvant perturber la vie de l'école et seulement dans ce cas-là.

Pour qu'un conseil d'école d'enfants soit réellement efficace il faut que les adultes soient prêts à lui donner de véritables responsabilités et une relative autonomie. Les adultes doivent être convaincus de son bien-fondé et adhérer pleinement à ce concept. Enfin, les décisions prises-pour être crédibles doivent réellement être suivies d'effet.

L'instance jeune est présentée avec le document distribué par la municipalité (**ANNEXE 1**).

II. Ébauche de bilan de la rentrée :

Plusieurs délégués ont voulu souligner le climat scolaire serein pour les apprentissages. Il y a peu de situation conflictuelles et l'ambiance est propice aux apprentissages.

Les actions mises en place par les communautés éducatives se révèlent positives pour l'ensemble des élèves.

III. Ordre du jour et décisions :

A. GS-CP

- 1- Ne pas être dérangé par les plus grands qui sont en récréation devant les fenêtres durant le travail.
Le directeur et l'ensemble des élèves évoquent les différentes solutions pouvant être trouvées. Il est mentionné que les enseignants feront un rappel aux élèves ainsi que les délégués.
- 2- Peindre une grande marelle au sol dans la cour de récréation.
Les enfants évoquent le lieu d'une potentielle marelle en lien avec l'utilisation de la cour.
Il est décidé qu'une demande sera effectuée à la municipalité pour une marelle à peindre à proximité du circuit vélo.

B. CP-CE1

- 1- Protéger les poteaux du préau afin de ne pas se blesser.
Le directeur précise que les espaces de la cour de récréation sont assez délimités. L'espace sous le préau est plutôt réservé pour des jeux calmes de ballon ne nécessitant pas de course et donc ne présentant qu'un risque limité concernant les poteaux. De plus, les délégués mentionnent que l'habillage des poteaux pourrait être endommagé ou arraché.
Les élèves abordent également le fait que des enfants pourraient être bousculés et ne seraient pas protégés. Chacun doit se déplacer en faisant attention à son environnement et aux autres.
- 2- Les grands n'utilisent pas forcément un vocabulaire adapté avec les plus petits.
Les délégués mentionnent que des messages clairs doivent être adressés.

La question des élèves médiateurs est abordée. Ils sont présents et doivent être sollicités. Deux délégués questionnent sur le rôle et le principe des élèves médiateurs. L'ensemble est expliqué et il est mentionné, par l'ensemble de la communauté, que les élèves médiateurs présenteront leurs missions dans les classes d'ici aux vacances. Le directeur précise que des médiateurs sont présents en CM1 et CM2 pour l'ensemble des élèves de l'école.

Il est précisé par le directeur que les enseignants sont là pour intervenir également par la suite au besoin.

- 3- Protéger les insectes de l'école ainsi que la nature de l'école.

L'ensemble de la communauté mentionne que tous les enfants peuvent s'engager dans cette initiative. Celle-ci est validée par tous. Elle sera abordée dans les classes par les délégués.

C. CE2

- 1- Mettre en place des clubs dans la cour de récréation

La question de l'organisation est abordée. Les délégués évoquent la mise en place de ces activités. Il est décidé que les CM2 se lanceront dans le dispositif prochainement. Des affiches seront posées.

- 2- Mettre en place davantage de défi des écoliers.

Les élèves expriment la volonté de mettre en place davantage de journées de mobilité. Une semaine complète de mobilité est souhaitée.

L'action de Grand Lac qui va être mise en place cette année au niveau de l'école est évoquée.

Le directeur et les délégués actent ce point pour une mise en place aux beaux jours.

- 3- Davantage de jeux sont souhaités dans la cour de récréation (raquettes, cordes à sauter etc...).

L'organisation pratique d'utilisation de ce matériel est discutée. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'un petit stock identique/adapté par niveau par classe soit présent (déjà abordé en fin d'année scolaire dernière). La question financière est soulevée, le directeur précise que l'ensemble ne pourra pas être acquis tout de suite.

D. CM1 :

- 1- Mettre en place un jeu de récréation différent chaque jour.

Les délégués évoquent le fait que ce dispositif est déjà mis en place par la classe de CM2. Les élèves peuvent tout à fait se saisir d'un nouveau jeu lors des temps de récréation.

- 2- Mettre des barrières autour du terrain de foot.

La question d'une potentielle barrière au sein de la cour de récréation est discutée.

Celle-ci n'est pas souhaitée d'un point de vue sécurité pour les autres élèves même si le ballon a tendance à descendre et gêner d'autres jeux.

- 3- Ramasser les déchets sur une journée durant les congés.

Le directeur mentionne que ceci peut tout à fait être mis en place par l'instance municipale jeune une fois celle-ci élue.

E. CM2 :

- 1- Faire respecter les espaces sans tabac autour de l'école.
Le directeur évoque le fait qu'un point sera refait avec la municipalité et les parents d'élèves.
- 2- Enlever les jardinières où plusieurs accidents sont présents.
Les délégués abordent ce point en détail tant concernant l'utilisation de l'espace nature que de ces jardinières. Le problème de la pente du terrain est à prendre en compte et est mentionnée par les CM2.
Le directeur mentionne qu'il abordera ce point avec la municipalité.
- 3- Respecter la végétation de l'école et de ses environs.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchêne-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 10 octobre 2024 – 11h15

Le prochain conseil d'école élève aura lieu le 06 février 2025 à 10h45.

Le directeur,
Président et secrétaire du conseil d'école élève

